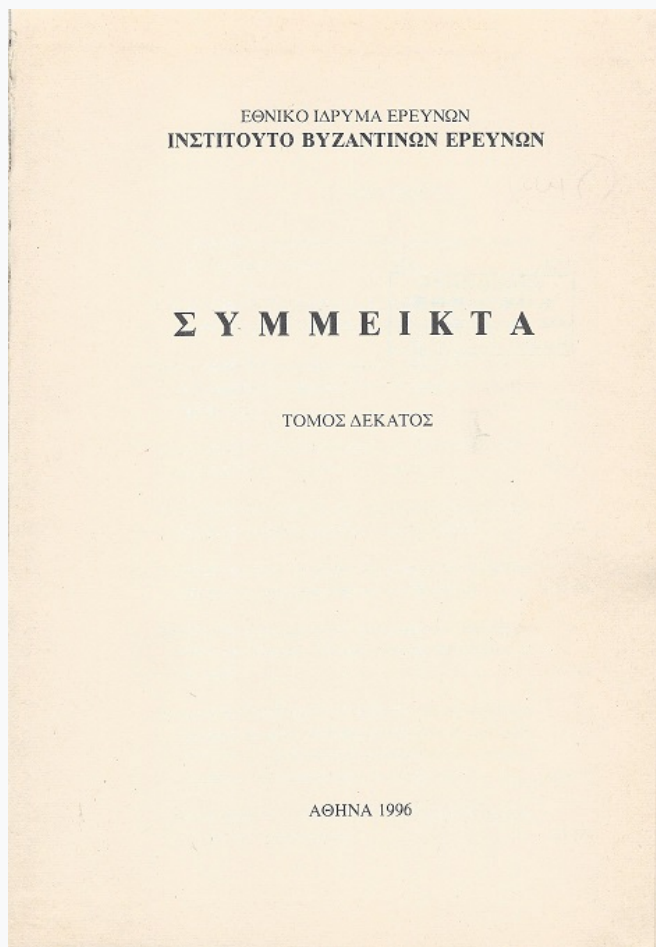


Byzantina Symmeikta

Vol 10 (1996)

SYMMEIKTA 10



A propos de l'Istoria di Romania de Marin Sanudo Torsello

Eutychia PAPAPOULOU

doi: [10.12681/byzsym.813](https://doi.org/10.12681/byzsym.813)

Copyright © 2014, Eutychia PAPAPOULOU



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

To cite this article:

PAPAPOULOU, E. (1996). A propos de l'Istoria di Romania de Marin Sanudo Torsello. *Byzantina Symmeikta*, 10, 195–233. <https://doi.org/10.12681/byzsym.813>

EUTYCHIA PAPADOPOULOU

A PROPOS DE L'ISTORIA DI ROMANIA
DE MARIN SANUDO TORSELLO*

I. Le titre de l'«Istoria» et la Romanie de Marin Sanudo

L'histoire de la Romanie de Marin Sanudo est connue comme *Istoria del regno di Romania*¹, abrégé du titre *Istoria del regno di Romania sive regno di Morea composta per Marin Sanudo ne la lingua latina ed in questo manoscritto ridotta nell'idioma italiano divisa in quattro parti* que porte dans l'édition Hopf² la traduction italienne du texte original latin, aujourd'hui perdu. Dans son édition, Hopf ajoute en note une variante de ce titre: «Autre inscription: *Istoria di Romania composta per Marin Sanudo detto Torsello e divisa in quattro parti; da lui composta in latino ma quivi tradotta*»³. Ces deux titres apparaissent sur le manuscrit du 18e siècle, le seul qui conserve la traduction italienne de l'ouvrage de Marin Sanudo et qui comprend aussi l'*Istoria della Morea*, c'est-à-dire la version italienne de la *Chronique de la Morée*. De l'examen des deux titres, il ressort qu'il y a entre eux des différences intéressantes:

* Nous reprenons et développons ici quelques points déjà examinés dans notre thèse soutenue à l'Université de Crète (octobre 1995).

1. Cf. p. ex., «Sanudo Torsello, Marin» (M. McCORMICK), ODB, vol. 3.

2. MARINO SANUDO TORSELLO, *Istoria del regno di Romania*, éd. Ch. HOPF, *Chroniques gréco-romanes*, Berlin 1873 (réimpr. Athènes 1961) [le texte 99-170], 99 (cité dorénavant: *Chroniques*, pour le texte, et HOPF, *Choniques*, pour l'introduction de l'éditeur).

3. Cf. *op. cit.*, 99, n. 1.

1. Le premier titre est écrit sur la page de garde du codex, où plus tard fut aussi notée la cote de la bibliothèque Marcienne de Venise⁴, tandis que le second est écrit sur le folio 1^r du manuscrit et sert d'en-tête au texte qui suit.

2. La comparaison de l'écriture des deux titres révèle que le copiste qui a écrit le premier titre n'est pas le même que celui qui a écrit le second ainsi que le reste du codex.

3. Quant à la construction de chacun de ces deux titres semblables, nous remarquons que le second est caractérisé par le souci de précision et le style concis de son traducteur/rédacteur, tandis que le premier n'est, en fait, qu'une paraphrase de ce dernier. Du premier titre manque le surnom *Torsello*, qui accompagne toujours le nom de baptême et le patronyme de Marin Sanudo dans tous ses autres écrits⁵. En plus, dans le même titre, le terme *Romania* est remplacé par l'expression impropre *regno di Romania*, probablement formulée par analogie au terme vénitien postérieur *regno di Morea*⁶, auquel il finit par s'identifier. Cette identification semble être due au scribe/compilateur de ce premier titre, déconcerté, paraît-t-il, par la présence dans le même manuscrit de l'*Istoria della Morea*, soit parce qu'il n'a pas compris qu'il s'agissait de deux textes indépendants, soit parce qu'il a pensé, à tort, que tous les deux avaient été rédigés par le même auteur.

Il est, donc, évident que le titre de la traduction italienne de l'ouvrage de Marin Sanudo est celui du f. 1^r du manuscrit et que, par mégarde, Hopf

4. Il s'agit du Marcianus Ital. VII 712 (coll. 8754) décrit par P. ZORZANELLO, *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia LXXXV. Venezia, Biblioteca Marciana. Mss. Italiani Cl. VII (nn. 501-1001)*, Florence 1963, 63.

5. Comme, par exemple, dans son célèbre traité sur la croisade: *Marini Sanuti dicti Torselli, Liber Secretorum Fidelium Crucis... super Terrae Sanctae recuperatione et conservatione*, éd. J. BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, vol. 2, Hanovre 1611, 1-281 (dorénavant: *Secreta*) et ses nombreuses lettres: *Marini Sanuti dicti Torselli, Epistulae*, éd. BONGARS, *op. cit.*, 289-316, F. KUNSTMANN, *Studien über Marino Sanudo den Älteren mit einem Anhang seiner ungedruckte Briefe*, Königl. Bayer. Ak. d. Wiss. Abh. d. Phil.-Hist. Klasse 7, 1853, 695-817 (dorénavant KUNSTMANN, *Lettres*), L. DOREZ- C. DE LA RONCIÈRE, *Lettres inédites et mémoires de Marino Sanudo l'Ancien (1334-1337)*, *Bibliothèque de l'École des Chartes* 56, 1895, 1-24 (tiré-à-part), A. CERLINI, *Nuove lettere di Marin Sanudo il Vecchio*, *La Bibliofilia*, novembre-décembre 1940, 321-359.

6. Le terme *regno di Morea* fut utilisé pour désigner le Péloponnèse pendant la période de la seconde occupation du pays par les Vénitiens (1685-1715).

l'a remplacé dans son édition par le titre postérieur de la page de garde du codex.

L'inattention de Hopf suscita quelques malentendus concernant l'emploi du terme *Romania* au début du 14^e siècle. Ainsi, le titre postérieur de l'ouvrage de Marin Sanudo, qui identifiait la Roumanie à l'état franc de Morée, a été utilisé comme argument principal à l'appui de l'opinion d'après laquelle le terme *Romania* désignait en particulier le Péloponnèse, où les Francs sont restés longtemps après la reprise de Constantinople par les Byzantins en 1261⁷. De même, la suggestion selon laquelle Marin Sanudo «rétrécit à l'excès l'étendue de la Roumanie» parce que, dans son ouvrage, il «n'envisage guère que les vicissitudes subies par la principauté de Morée, le Péloponnèse franc»⁸, semble dans une certaine mesure avoir été exprimée aussi sous l'effet de ce titre.

En effet, le récit de l'*Istoria* se développe suivant les vicissitudes subies par la principauté d'Achaïe et les régions dépendant de celle-ci. Pourtant, cette attitude de l'auteur, outre qu'elle n'est pas rigide, n'a sûrement pas la signification qui lui fut attribuée et qui met en doute l'idée que Marin Sanudo se faisait de l'étendue de la Roumanie. Et ceci parce que Marin Sanudo, qui, dans son récit, décrit avec de nombreux détails les destinées de l'état franc de Morée pendant la deuxième moitié du 13^e siècle, examine aussi les événements principaux des relations entre l'Europe et Byzance pendant la même époque de façon qu'à notre avis son *Istoria di Romania* n'est pas, comme il est souvent dit⁹ l'histoire de l'empire latin de Constantinople, qui, du reste, prend fin avec la reprise de la capitale byzantine par Michel Paléologue, mais plutôt celle d'une période de l'empire d'Orient conçu en tant que formation politique et ensemble de territoires dominés alors soit par les Byzantins soit par les Latins. En ce qui concerne le point de vue de

7. C. AMANTOS, Ρωμανία, *Ἑλληνικά* 6, 1933, 235.

8. Fr. THIRIET, *La Roumanie vénitienne au Moyen Age. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII^e-XV^e siècles)*, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome 193, Paris 1975, 3.

9. Voir p. ex. R. J. LOENERTZ, Pour une édition nouvelle de l'*Istoria del regno di Romania* de Marin Sanudo l'Ancien, *Studi Veneziani* 16, 1974, 34, où l'auteur dit: «Car son (sc. Marin Sanudo) *Regno di Romania* n'est autre que l'*Imperium Romaniae*, l'empire latin de Constantinople».

l'auteur de l'*Istoria* sur la question de l'étendue de la Romanie à son époque, autrement dit, quels étaient, à son avis, les territoires appartenant à l'empire et dans quels cas le nom *Romania* était employé pour les définir, nous sommes renseignés par les écrits de Marin Sanudo lui-même.

1. Dans l'*Istoria*, le terme *Romania* désigne souvent, et de façon générale, les régions de l'empire byzantin occupées par les Latins. Par contre, l'état franc de Morée est défini comme *principato d'Achaïa*, *principato della Morea* ou tout simplement *principato*.

2. Dans son œuvre majeure, le *Liber Secretorum Fidelium Crucis*, où Marin Sanudo se réfère à ses longs séjours en Romanie qui lui ont permis de bien connaître l'organisation et le fonctionnement de ses institutions, notamment celles de la principauté d'Achaïe, notre auteur laisse clairement entendre que l'état franc du Péloponnèse ne formait qu'une partie seulement de la Romanie¹⁰.

3. Dans sa lettre, datée de 1330 et adressée au légat apostolique Bertrand du Poujet, où il mentionne le siège de Bérat par l'armée angevine de Rousseau de Sully, en 1281, Marin Sanudo dit explicitement que cette ville illyrienne appartenait à la Romanie¹¹.

4. Dans d'autres de ses lettres de la même époque, se référant aux territoires asiatiques de l'empire byzantin qui, n'ayant jamais été soumis à l'empereur latin de Constantinople, furent conquis par les Tatares et les Turcs, Marin Sanudo dit que ceux-ci constituaient les *terrae Romaniae orientis* par opposition aux *terrae Romaniae occidentis* qui étaient les régions européennes de l'empire¹². Il nous fait aussi savoir que l'Asie Mineure a continué à être nommée Romanie par les Tatares¹³ et que ceux-ci

10. *Secreta*, 3: *In Romania vero majorem partem temporis meae vitae peregi: Quare conditionem et statum eius, maxime Principatus Amoreae, me opinor bene nosse.*

11. KUNSTMANN, *Lettres*, 774: *ad obsessionem Belradi in Romaniam.*

12. KUNSTMANN, *Lettres*, 812: *Ideo timendum est valde, quia si Turchi acquirerent terras Romaniae occidentis -sicut acquisiverunt terras Romaniae orientis-...tota christianitas est in maximo periculo constituta.*

13. KUNSTMANN, *Lettres*, 776: *Asia Minor. Quae circumdata est a tribus partibus a mari. De qua Tartari del oriente, qui dominantur magnae partis ipsius, ipsi appellant adhuc eam Romaniam.*

utilisaient le nom *Euromi* «signifiant la Romanie» pour désigner le sultanat d'Iconium¹⁴.

5. Il est, certes, intéressant de noter aussi que, selon le *Liber Secretorum Fidelium Crucis*, où il est question des produits agricoles qui, au lieu d'être importés des pays du sultan d'Égypte, auraient pu être cultivés aux pays chrétiens, la Crète et Chypre se différencient du reste des territoires de la Romanie¹⁵. Cette distinction est évidemment due au fait que Chypre avait été définitivement détachée des territoires de l'empire byzantin depuis sa conquête par Richard Cœur de Lion pendant la troisième Croisade. Quant à la Crète, qui, à la veille de l'élection de l'empereur latin de Constantinople, avait été concédée par Alexis IV Comnène à Boniface de Montferrat et, par la suite, fut vendue aux Vénitiens, elle aussi semble avoir été d'emblée considérée en dehors de l'emprise de l'empereur de Constantinople¹⁶.

6. Il faut, enfin, noter que pour désigner dans l'*Istoria* l'état de Nicée en Asie Mineure, où l'empereur byzantin avait son siège tant que Constantinople était occupée par les Latins, Marin Sanudo utilise le terme *Imperio Romano*¹⁷ identique, quant à son sens politique et idéologique, à celui de *Romania*¹⁸.

14. KUNSTMANN, *Lettres*, 800: *soldanaticus Cunii, quem antiquitus Turchii tenere solebant, sed ad praesens Tartari, qui Tartari eum appellant Euromi id est Romaniam*. Par le terme *Euromi* Sanudo transcrit, sans doute, celui de *Rum*, utilisé par les Turcs pour désigner a) au sens politique l'empire byzantin et b) au sens géographique les états qu'eux-mêmes avaient fondés sur les territoires de l'empire, le sultanat des Danismévides, le sultanat d'Iconium et, finalement, toute l'Asie Mineure; cf. P. WITTEK, *Le Sultan de Rûm, Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves* 6, 1938, 364-371.

15. *Secreta*, 24: *Bombix vero nascitur in Apulia, in Sicilia, et in Creta, in Romania, et in Cypro in bona quantitate*.

16. S. BORSARI, *Il dominio veneziano in Creta nel XIII secolo*, Naples 1963, 11. Pour l'omission de la Crète et de Chypre de l'accord de la *Partitio Romaniae*, cf. N. OIKONOMIDÈS, *La décomposition de l'empire byzantin à la veille de 1204 et les origines de l'empire de Nicée: à propos de la Partitio Romaniae, Actes du XV^e Congrès International d'Études Byzantines*, I. *Histoire*, Athènes 1976, 18, n. 37.

17. *Chroniques*, 135₈₋₁₀: *El detto [Michiel Paleologo] el fu cazzato dall'imperio romano e se ne andò al soldan della Turchia*.

18. En ce qui concerne le contenu idéologique du terme cf. A. CARILE, *Imperio Romano e Romania; Da Roma alla Terza Roma*, dans: *La nozione di «Romania» tra cittadinanza e universalità*, Documenti e Studi 2, Naples 1984, 247-261.

En tout cas, le fait que Marin Sanudo dans son *Istoria di Romania* se concentre sur les vicissitudes subies par la principauté d'Achaïe et ses dépendances, c'est-à-dire l'Eubée et les îles de la mer Égée, n'est pas compatible avec sa perception de l'étendue de la Romanie dépeinte par ces informations. Pour expliquer, donc, la priorité apparente des régions précises dans son récit, il faudrait d'une part penser à leur importance pour Venise et d'autre part se rapporter aussi au «curriculum vitae» de l'auteur.

En effet, l'auteur de l'*Istoria*, issu d'une des plus anciennes familles patriciennes de Venise et qui n'avait pas cessé de voyager en tant qu'homme d'affaires et diplomate et pour diffuser ses opinions sur la question de la Croisade, était un habitué de ces régions de la Romanie. Selon ses dires, il y avait passé la plus grande partie de sa vie¹⁹. Entre les années ca 1289-ca 1318, c'est-à-dire pendant son âge adulte, il avait séjourné à plusieurs reprises, pour des raisons d'affaires familiales, à Nègrepont et aux îles du duché de l'Archipel, dont la famille seigneuriale était apparentée à la sienne, et aussi au Péloponnèse, à Clarentza, où il s'occupa, entre autres, de la rédaction du second livre de son traité sur la Croisade²⁰. Ces séjours lui ont permis de suivre de près les vicissitudes subies par ces régions, telle la conquête du duché d'Athènes par les Catalans (1311), qui par la suite devinrent une vraie menace pour le Nègrepont, les régions nord-est du Péloponnèse et les possessions vénitiennes de la mer Égée. Tout en suivant de près l'évolution des événements en cours, Marin Sanudo eut aussi l'occasion de s'informer, par ses discussions avec les gens qu'il fréquentait, ses parents de Naxos, le baile de Venise à Nègrepont, les Vénitiens installés dans les îles, ainsi qu'auprès de vieilles personnes, de tout ce qui s'y était autrefois passé, de façon qu'il devînt une des personnes les plus averties de son époque, tant de la situation d'alors que du passé de ces régions de la Romanie. Dans son ouvrage, il mentionne le nom de certains de ses interlocuteurs et il utilise aussi les expressions «on m'a dit», «j'ai entendu dire», «j'ai vu» pour assurer la véracité de sa relation. Le nom le plus

19. Voir note 10.

20. Pour plus de détails sur les activités de Marin Sanudo pendant cette période, voir A. MAGNOCAVALLO, *Marin Sanudo il Vecchio e il suo progetto di crociata*, Bergame 1901, 19-34, 80-83.

souvent mentionné est celui de son cousin, le duc de l'Archipel Marco II Sanudo (1262-1293), qui, ayant vécu pendant son adolescence à la cour de Guillaume II de Villehardouin²¹ en tant que fils de vassal du prince, succéda, par la suite, à son père dans le gouvernement du duché pour une longue période qui couvre à peu près la seconde moitié du 13e siècle.

Nous pouvons, donc, déduire que la rédaction de l'*Istoria* se fonda en grande partie sur les informations de Marco II Sanudo et aussi sur celles de tierce personnes, prises peut-être en note par l'auteur tout le long de ses séjours aux régions dites de la Romanie. De ce point de vue, la priorité qu'il leur accorde dans le récit ne saurait nous embarrasser.

II. La structure de l'«*Istoria*»

L'*Istoria di Romania* est composée de quatre parties, qui portent l'intitulé caractéristique *pars*, suivies des ordinaux correspondants: *prima*, *secunda*, *terza* et *quarta*. La narration de Marin Sanudo ne comporte pas de préface et sa brusque interruption à la fin de la quatrième partie aurait pu signifier soit que l'auteur n'a pas mené à terme son travail, soit la perte d'une certaine partie du texte latin original ou de sa traduction italienne.

Or, l'examen du contenu de l'*Istoria* nous amène à penser que notre texte ne formait pas originellement un tout, mais qu'il fut formé de deux récits différents quant à leur sujet, joints ensemble pour une raison qui, de prime abord, n'est pas évidente. Cette particularité est apparente si l'on considère la table thématique du contenu de l'ouvrage:

Première Partie

1. La cession de la suzeraineté sur Nègrepont et sur les îles de la mer Égée par l'empereur latin de Constantinople au prince d'Achaïe (99₁-100₁₆).

21. *Chroniques*, 102₃₁-103₁: *e questo ho inteso da miser Marco Sanudo...el qual fioriva in la corte del detto principe.*

2. La seigneurie d'Athènes et le marquisat de Bodonitza reconnaissent la suzeraineté du prince d'Achaïe (100₁₇₋₂₂).

3. La principauté d'Achaïe sous Geoffroy II de Villehardouin (100₂₂-101₁₉).

4. La principauté d'Achaïe sous Guillaume II de Villehardouin:

a) Les alliances matrimoniales du prince Guillaume II avec ses vassaux (101₂₀₋₂₈).

b) Le prince Guillaume II participe à la croisade de Saint-Louis (102₅-32).

c) La guerre de Guillaume II à Nègrepont et en Attique contre ses vassaux rebelles et leurs alliés, les Vénitiens (103₆-106₂₈).

d) La participation de Guillaume II à la coalition offensive du roi de Sicile, Manfred, et de Michel II d'Épire contre l'État de Nicée, et sa captivité à l'issue de la bataille de la Pélagonie (106₂₉-107₂₄).

e) La situation de la principauté d'Achaïe alors que le prince Guillaume II était captif à Constantinople (107₂₅-108₅).

f) Le traité de Constantinople, le retour de Guillaume II au Péloponnèse et le traité de paix entre le prince, ses vassaux rebelles et les Vénitiens (108₅₋₃₀).

5. Le duché de l'Archipel (111₃₇-114₂₃):

a) La contestation de la part de Venise du droit de suzeraineté du duc de l'Archipel sur l'île d'Andros.

b) Le règlement de comptes entre les Sanudi et les Ghisi, dynastes vénitiens dans l'Archipel.

Seconde Partie

1. La reprise de Constantinople par les Byzantins et la fuite en Europe occidentale de l'empereur latin déchu (114₃₈-116₇).

2. L'offensive byzantine contre le Péloponnèse après le retour du prince Guillaume II de sa captivité à Constantinople (116₈-118₂₃).

3. Le traité de Viterbe accorde la suzeraineté de la principauté d'Achaïe au roi de Sicile, Charles I^{er} d'Anjou (118₂₄-119₁₀).

4. L'offensive byzantine contre les régions de l'empire occupées par les Latins (119₁₁-127₁₉):

- a) Les Da Verona: dynastes lombards du tercier sud de Nègrepont.
 - b) L'installation de l'aventurier lombard Licario à Nègrepont.
 - c) L'activité pirate des dynastes terriers de Nègrepont.
 - d) L'offensive byzantine contre le sébastocrator Jean et la bataille de Néai Patrai.
 - e) La bataille navale au golfe de Démétrias.
 - f) Les premières conquêtes de l'amiral de la flotte byzantine, Licario, à Nègrepont.
 - g) Le siège et la prise de Skopélos par Licario.
 - h) Le siège et la prise de Lemnos par Licario.
 - i) La reprise de l'offensive de Licario contre Nègrepont et la bataille de Vatonda.
 - j) L'offensive de Licario contre les îles Siphnos, Sériphos, Cythère, Anticythère.
5. La conquête de la Sicile par le prince Charles d'Anjou (127₂₀-128₇).
 6. L'offensive angevine contre la Romanie (128₉-130₁₂):
 - a) La malheureuse campagne du maréchal Dreux de Beaumont au Nègrepont.
 - b) La défaite de l'armée angevine de Rousseau de Sully à Bérat.
 - c) L'échec des forces navales angevines envoyées à trois reprises contre la Romanie.
 7. La reconquête de la plupart des villes de Nègrepont par les Vénitiens (130₁₃-131₁₀).

Troisième Partie

1. Les négociations préliminaires et la conclusion du traité d'Orvieto (131₂₅-132₁₁).
2. Les galères marchandes vénitiennes attaquées par une escadre byzantine (132₁₂₋₂₀).
3. La fomentation par Michel VIII Paléologue de la révolte des Siciliens de Palerme contre la domination de Charles I^{er} d'Anjou (132₂₀-133₁₁).
4. Les hostilités entre Vénitiens et Byzantins en mer Égée et la conclusion du traité de 1285 entre Byzance et Venise (133₁₂-135₂).

5. La politique de Michel Paléologue en faveur de l'union des Églises, le pape Grégoire X et le concile de Lyon (135₃₋₂₉).

6. Les relations de Michel Paléologue avec le duc d'Athènes, Jean de la Roche, et les successeurs de ce dernier au gouvernement du duché (136₃₋₂₀).

7. L'importance de la politique de rapprochement de l'Église catholique et de l'Église orthodoxe, promue par Michel Paléologue (136₂₁₋₁₃₇₂₀).

8. La carrière du prince Charles d'Anjou: les premières conquêtes; l'accession au trône du royaume de Sicile; l'acquisition du titre de roi de Jérusalem et celui de suzerain de la principauté d'Achaïe; le projet de reconquête de Constantinople et les préparations nécessaires (137₂₁₋₁₃₉₃).

9. L'énumération des souverains et des royaumes chrétiens, catholiques et orthodoxes, de l'œkoumène (139₄₋₁₄₄₁₅).

10. L'abandon de l'Asie Mineure à la menace turque, à l'époque de Michel Paléologue. L'origine paphlagonienne des Vénitiens (144₁₆₋₁₄₆₆).

11. L'alliance de Michel Paléologue avec les Génois (146₇₋₁₆).

12. L'activité des corsaires en mer Égée à l'époque d'Andronic II Paléologue (146₁₇₋₁₄₇₂₆).

13. Les «Vêpres Siciliennes» (147₂₇₋₁₄₈₁₆).

14. La révolte de la population de Messine et le siège de la ville par Charles d'Anjou (148₁₆₋₁₄₉₁₅).

15. Les préparations guerrières et l'expédition du roi Pierre II d'Aragon pour la conquête de Sicile (149₁₆₋₁₅₀₂₁).

16. La levée du siège de Messine par Charles d'Anjou et les hostilités entre l'armée angevine et l'armée aragonaise (150₂₂₋₁₅₁₁₃).

17. La cessation des hostilités entre Charles d'Anjou et Pierre II d'Aragon et l'accord des deux rois de se battre en duel à Bordeaux (151₁₃₋₂₈).

18. Le «duel de Bordeaux» (151₂₉₋₁₅₃₆).

19. La Bologne entre les années 1266 et 1281 (153₈₋₁₆₀₈).

Quatrième Partie

1. La croisade contre le royaume d'Aragon et le portrait de Philippe III le Hardi (160₉₋₁₆₂₂₃).

2. Le royaume d'Aragon sous Jacques I^{er}: l'extension du royaume et sa division entre les successeurs du roi (162₂₃-164₁).
3. La défaite de la flotte angevine, attaquée près de Naples par la flotte aragonaise de Rugero di Luria (164_{1,33}).
4. La conquête d'Acre par le roi de Chypre, Henri de Lusignan (165_{2,12}).
5. La mort de Charles d'Anjou et sa succession (165₁₂₋₂₆).
6. La mort du roi d'Aragon Pierre II, succédé par son fils Alphonse II (165₂₆-167₂).
7. Les conquêtes des Hospitaliers de Rhodes en Asie Mineure aux dépens des Turcs de Mentеше (167₁₀₋₁₆).
8. Le traité d'Anagni qui mit fin à la croisade contre le royaume d'Aragon (167₁₇-168₁₃).
9. Les opérations militaires du roi d'Aragon Jacques II et des d'Anjou pour la reconquête de la Sicile (168₁₄-170₂₂).
10. La conclusion du traité de Caltabellotta, qui assura l'indépendance de la Sicile (170₂₂₋₂₅).

Le premier récit, qui est le plus long, s'étend jusqu'au paragraphe 12 de la troisième partie de l'ouvrage et porte sur les vicissitudes du monde méditerranéen oriental; y sont, notamment, décrits des événements, qui avaient eu lieu dans des régions de la Romanie occupées par les Latins entre les années 1248 et 1285, ainsi que les rapports entre Byzance et l'Occident pendant le règne de Michel VIII Paléologue.

Dans le second récit, qui couvre le reste des paragraphes de la troisième partie et ceux de la quatrième, l'attention de l'auteur se porte sur la Méditerranée occidentale. Ce récit comprend les événements qui se sont déroulés en Italie, dans la péninsule ibérique et au sud de la France pendant la période 1282-1302, depuis les «Vêpres Siciliennes» en passant par les croisades du Saint-Siège contre ses ennemis politiques, afin que son autorité sur l'Italie du sud et la Sicile fût reconnue, jusqu'à la conclusion du traité de Caltabellotta qui assura l'indépendance du royaume de Sicile.

Il faut ici signaler qu'une bonne part de ce second récit, à savoir le paragraphe 19, qui est consacré à l'histoire de Bologne et rompt la suite de

la narration, forme un récit à part que l'auteur introduit en déclarant qu'il va exposer quelques faits antérieurs avant de revenir à son propos: «Ora diremo alcune cose che sono state inanzi questo tempo e poi torneremo al proposito»²².

L'auteur ne semble pas avoir eu l'intention, à l'origine, de rédiger une œuvre en deux parties. Or, il est clair que les deux récits qui composent l'*Istoria* ont été rédigés séparément. Ceci est suffisamment attesté par un passage du second récit (4e Partie, §5, p. 165) où le sénéchal de Charles d'Anjou aux Lieux-Saints, Eudes de Poilechien, est décrit de façon détaillée en huit lignes. Ici, l'auteur parle avec enthousiasme de la beauté du sénéchal, de la distinction de son allure, de sa parenté avec le pape Martin IV, de son mariage avec Lucie d'Ibelin, de son fils Philippot, que Sanudo voyait souvent se promener avec ses amis au quartier vénitien d'Acre et qui avait en sa possession une très belle écurie, dont les nombreux chevaux se rafraîchissaient sur la plage de la ville, sans nullement se référer à son premier récit, où il avait déjà donné en quatre lignes un portrait semblable, mais plus bref, de ce même personnage (3e Partie, §8, p. 139) dont il gardait un souvenir si vivant.

Pour la période que couvre l'*Istoria*, c'est-à-dire entre les années 1248 et 1302, l'ordre chronologique est en général respecté, malgré les retours en arrière que l'on rencontre au cours de la lecture, les quelques digressions et la diversité, bien sûr, du sujet traité par l'auteur dans chacun des deux récits.

Dans la première partie, qui finit avec la phrase «e questo basti quanto alla prima parte», sont exposés des événements ayant eu lieu au Péloponnèse et à Nègrepont durant les quatorze dernières années de la domination latine à Constantinople, ainsi que deux incidents de l'histoire du duché vénitien de l'Archipel, qui, bien que postérieurs de plus d'une vingtaine d'années, sont, du point de vue de l'auteur, du même ordre que ce qui précède.

La deuxième partie commence par la reconquête en 1261 de la capitale byzantine par Michel Paléologue; vient ensuite la description des conquêtes byzantines des années 1263-1280 au Péloponnèse, à Nègrepont et aux îles de la mer Égée. La narration de cette partie finit aux alentours de 1280-1281,

22. *Chroniques*, 153₆₋₇.

dates de l'anéantissement par les Byzantins de l'offensive angevine contre des régions de la Romanie et de la reconquête de plusieurs villes de Nègrepont par les Vénitiens.

Dans la troisième partie seulement les paragraphes 1, 2 et 4 comprennent des événements successifs de la période suivante, 1281-1285; du reste, on se trouve devant un désordre remarquable quant au classement des faits racontés, qui aboutit à l'exposé des «Vêpres Siciliennes» contenu dans le paragraphe 13, autrement dit, le premier paragraphe du second récit.

Dans les paragraphes 3, 5, 7, et 8, qui forment une unité en raison du caractère commun des sujets traités, l'auteur revient sur les personnalités de Michel Paléologue et de Charles d'Anjou et sur les activités des deux souverains dès le début de leurs carrières respectives, tout en se servant de l'expression courante «come ho detto» pour se référer à des faits déjà mentionnés. Il s'efforce, surtout, d'opposer la politique occidentale de l'empereur byzantin, fondée sur la perspective de la réconciliation de l'Église orthodoxe et de l'Église catholique, et les projets ambitieux du roi de Sicile, protégé du Saint-Siège, qui ne s'intéressait qu'à la reconquête de Byzance. L'intention de Marin Sanudo de faire, avec ce groupe de paragraphes, la transition du premier récit au second est ici évidente.

Dans les paragraphes 6, 10 et 12 sont racontés des faits datant de la fin du règne de Michel Paléologue, et même postérieurs, tandis que le contenu du paragraphe 11 relate l'alliance que l'empereur avait contractée avec les Génois au tout début de l'exercice de son pouvoir impérial.

Le paragraphe 9, introduit par la déclaration de l'auteur «Qui parmi al proposito describer quanti re e quanti regni e quali obbediscono alla chiesa romana e quanti e quali regni tenivero la setta greca, che sono sottoposti all'imperator greco e altri signori», contient une longue liste des royaumes et des rois chrétiens de l'œkoumène. Une partie de cette liste -comprenant seulement les royaumes orthodoxes- apparaît aussi dans deux lettres de Marin Sanudo, datées respectivement des années 1330 et 1334²³. La liste complète, dressée par l'auteur pour son *Istoria di Romania*, fut établie à une

23. Cf. KUNSTMANN, *Lettres*, 776-777 et 800-802.

époque postérieure à celle de la rédaction du paragraphe 12 qui suit²⁴; ceci prouve que le paragraphe 9 fut ajouté après coup.

Le paragraphe 13, contenant l'exposé détaillé des «Vêpres Siciliennes», inaugure le second récit qui commence à peu près au milieu de la troisième partie. La liaison du second récit avec le premier s'effectue de façon banale. L'auteur utilise, selon son habitude, l'expression «come ho detto» pour renvoyer au paragraphe 3 de la même partie où est déjà discutée la révolte des Siciliens de Palerme, fomentée par l'empereur byzantin, contre la domination franque de Charles d'Anjou.

L'organisation du second récit ne présente pas de problèmes particuliers quant à la succession des faits racontés, à l'exception, bien entendu, de la présence du chapitre sur l'histoire de Bologne. Dans ce long passage, qui occupe à peu près le tiers de l'ensemble du second récit, l'auteur raconte les troubles politiques, économiques et sociaux à l'intérieur de cette cité de l'Italie du nord, durant les années qui s'écoulèrent depuis la défaite et la mort à Bénévent du roi de Sicile Manfred (1266), jusqu'à la veille presque des «Vêpres Siciliennes». Pendant cette période, le parti des Guelfes, partisans de la papauté et de la maison d'Anjou, son allié, avait pris le dessus; les troubles provoqués au sein de la société de Bologne par la recrudescence de la rivalité entre les aristocrates bolonais Guelfes et Gibelins, ont gravement miné le gouvernement démocratique et l'économie de la cité de façon que celle-ci ne pouvait plus jouir de la suprématie que les autres villes de la Romagne lui reconnaissaient auparavant²⁵.

L'intérêt de Marin Sanudo pour l'histoire de Bologne est tout à fait compréhensible; dans certains domaines de l'économie et du commerce à l'intérieur de l'Italie, Venise était la rivale de la cité prospère de Bologne. Pour interpréter l'insertion du passage sur l'histoire de Bologne au milieu des guerres entre Angevins et Aragonais qui suivirent les «Vêpres Siciliennes», peut-être faudrait-il évoquer une des préoccupations majeures de l'auteur de l'*Istoria*, qui était, comme on le verra par la suite, l'issue du

24. Cf. *infra*, p. 208-209.

25. Pour cette période de l'histoire de Bologne cf. A. HESSEL, *Storia della città di Bologna (1116-1280)*, dans: *Fonti e Studi per la storia di Bologna e delle provincie Emiliane e Romagnole* 5, Bologne 1975, 243-275.

conflit entre la papauté et le Saint-Empire romain et, par conséquent, la fin des guerres entre Guelfes et Gibelins qui bouleversaient l'Italie.

Finissant l'examen de l'organisation du contenu de l'ouvrage, il faudrait aussi noter que le titre *Istoria di Romania* est sans doute celui donné par l'auteur au premier récit, au début de sa rédaction, et que, par la suite, Marin Sanudo n'a pas pensé à chercher un autre titre correspondant à sa composition définitive; d'ailleurs, il ne serait pas facile d'en trouver un.

III. La date de la rédaction de l'«Istoria»

Ch. Hopf date la rédaction de l'*Istoria di Romania* entre les années 1328 et 1333²⁶. Son argumentation repose sur un indice chronologique déduit du contexte du paragraphe 18 de la troisième partie appartenant au second récit et sur une date contenue dans le paragraphe 9 de la même partie qui appartient, toutefois, au premier récit.

1. Dans le paragraphe 18, Marin Sanudo, se référant incidemment au duc de Calabre Charles, dit que ce fils du roi de Naples Robert II d'Anjou était alors seigneur de Florence²⁷. Nous savons, en effet, que Charles avait exercé sa fonction de seigneur de Florence à partir du 24 décembre 1325, date de sa nomination, jusqu'à sa mort, le 9 novembre 1328. Nous pourrions, donc, déduire que ce paragraphe et, probablement, le second récit aussi furent rédigés entre les années 1326-1328.

2. L'an 1333, une des rares dates que l'on rencontre dans le texte, est celle de la conquête de l'Écosse par le roi d'Angleterre Édouard III (1327-1377) et de la reconnaissance de la suzeraineté de ce dernier sur le pays conquis par le roi écossais Édouard de Bailleul (1332-1342)²⁸. Pour donner à cette date la valeur d'un indice chronologique en ce qui concerne la rédaction du texte, il faudrait, d'abord, tenir compte d'un délai de temps raisonnable

26. HOPF, *Chroniques*, XVIII.

27. *Chroniques*, 151₃₃: *duca, al presente signor in Fiorenza*.

28. *Chroniques*, 141₁₁₋₁₃: *L'anno 1333 questo re cristianissimo* [sc. le roi d'Angleterre] *ch'ora regna, aquistò il detto regno di Scozia con gran forze e lo diede al re Bagnolo, a cui spettava*.

entre la conquête de l'Écosse, en 1333, et son enregistrement par l'auteur de l'*Istoria*. Sur ce point, la syntaxe de la phrase de Marin Sanudo est explicite; l'événement passé de la conquête du roi Édouard est manifestement distant du temps présent de la rédaction de l'ouvrage durant laquelle ce même roi continuait à gouverner l'Angleterre. Nous pouvons, donc, déduire que le paragraphe 9, contenant la liste des royaumes catholiques et orthodoxes de l'œkoumène, fut rédigé après 1333 et, très probablement, avant 1337, date de la mort du roi de Sicile Frédéric III d'Aragon qui est nommé dans la liste comme le quinzième roi catholique²⁹.

Du contexte de trois autres paragraphes de la même troisième partie, on peut aussi déduire le temps approximatif de leur rédaction.

3. Dans le paragraphe 5, il est question d'un des plus grands chefs gibelins, Castruccio ou Castracani degli Antelminelli, dont nous savons qu'il était originaire de Lucques et qui, après avoir passé un long temps en exil, fut par la suite seigneur de sa ville natale entre les années 1320 et le début septembre 1328³⁰. Se référant à ce personnage, Marin Sanudo dit qu'au moment de la rédaction de l'*Istoria* il était seigneur de Lucques³¹.

4. Dans le paragraphe 10, l'auteur, se référant aux sept villes/évêchés citées par Saint-Jean le Théologien dans l'Apocalypse, dit qu'à l'exception de Philadelphie, qui appartenait toujours aux Byzantins, les six autres étaient alors conquises par les Turcs³². Comme nous savons que Philadelphie était byzantine jusqu'en 1389-1390³³ et que la dernière des six autres villes

29. *Chroniques*, 141₂₅: *Il decimo quinto è il re Frederico che tiene la Scicilia.*

30. Pour la carrière de Castruccio cf. É. LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris 1954, 225-227, 232, 235, 241, 245-247 et M. LUZATTI, in: *Dizionario Biografico degli Italiani*, Istituto della enciclopedia italiana fondata da Giovanni Treccani, Rome 1960, vol. 22, 200-210.

31. *Chroniques*, 135₆₋₈: *Castruccio signor ora di Lucca e di Pistoja e di Lunigiana e di gran parte della riviera di Genova da ponente.*

32. *Chroniques*, 146₂₋₆: *Quivi eran le sette città e chiese delle quali S. Giovanni parla nell'Apocalisse che ora tutte sono perse, eccetto Filadelfia che il Signor Iddio mantiene ad onor del nome suo; le altre sei sono: Effeso, Smirna, Sardi, Laodicea, Pergamo e Tiatyra.*

33. S. VRYONIS, *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamization from the Eleventh through the Fifteenth Century*, Berkeley- Los Angeles- Londres 1971, 140. Pour les attaques turques contre Philadelphie avant la conquête définitive de la ville cf. Matoula COUROPOU, Le siège de Philadelphie par Umur Pacha

conquises par les Turcs était Smyrne, dont la conquête définitive par le pacha d'Aydin, Umur, se réalisa après un long siège entre les années 1328 et 1329³⁴, la rédaction de ce paragraphe doit se placer après 1329.

5. Dans le paragraphe 12, où il est question de l'activité des corsaires pendant la guerre des années 1296-1302 entre Venise et Byzance, l'auteur, se référant à Andronic II, sous le règne duquel cette guerre avait eu lieu, précise que cet empereur était alors vivant³⁵. Cette remarque nous paraît insinuer que le paragraphe fut rédigé entre le 24 mai 1328, date de l'abdication d'Andronic II, et avant le 12 février 1332, date de sa mort.

D'ailleurs, un indice chronologique repéré dans le paragraphe 2 de la deuxième partie de l'ouvrage peut servir à la datation de la rédaction de cette partie. Dans ce paragraphe l'auteur désigne le fils de Charles de Valois, Charles, comme frère de celui qui était alors le roi de France³⁶. Il s'agit, bien sûr, du roi de France Philippe VI de Valois, dont le règne commença le 1^{er} avril 1328 et dura jusqu'en 1350.

D'après les indices chronologiques que nous avons relevés ci-dessus, les étapes de la rédaction de l'*Istoria* pourraient être décrites de la façon suivante: l'auteur, après avoir rédigé pendant la période 1326-1328 le second récit, c'est-à-dire l'histoire de l'Europe occidentale, à l'exception de celle de Bologne, dont nous ne pouvons pas savoir quand elle fut rédigée, s'occupa, en 1328, de la rédaction de la deuxième partie du premier récit, de l'histoire de la Romanie, ayant sûrement sous les yeux son manuscrit avec le texte de la première partie de l'ouvrage auquel il renvoie le lecteur. Quant aux paragraphes de la troisième partie du premier récit, qui contiennent

d'après le manuscrit de la bibliothèque patriarchale d'Istanbul, Panaghias 58, *Geographica Byzantina*, Byzantina Sorbonensia 3, Paris 1981, 67-87 et Elizabeth ZACHARIADOU, Note sur l'article de Matoula Couroupou, *ibid.*, 78-80.

34. Cf. P. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin, Byzance et l'Occident, Recherches sur «La geste d'Umur Pacha»*, Bibliothèque Byzantine 2, Paris 1957, 40 et Elizabeth ZACHARIADOU, *Trade and Crusade, Venetian Crete and the Emirates of Menteshe and Aydin [1300-1415]*, Library of the Hellenic Institute of Byzantine and Post-Byzantine Studies 11, Venise 1983, 16.

35. *Chroniques*, 147₆₋₇: *Ed io mi ricordo che in una guerra che avessimo con l'imperatore sior Andronico ch'è al presente vivente.*

36. *Chroniques*, 117₂₆₋₂₇: *miser Carlo, figlio de miser Carlo de Vallois... e fratello del re presente.*

plusieurs références à la partie précédente, les §§1-5 furent, probablement rédigés en 1328 aussi, le §12 entre les années 1328-1332, le §10 après 1329 tandis que le §9, dont la rédaction fut postérieure à celle du §12, fut apparemment, ajouté par l'auteur après coup.

Ainsi, l'an 1328 paraît avoir été une période décisive pour la rédaction de l'histoire de la Roumanie. Il faut pourtant signaler que le manuscrit que l'auteur avait sous les yeux quand il commença à rédiger la deuxième partie de l'*Istoria* ne contenait pas la rédaction définitive du texte de la première partie de l'ouvrage, où l'on constate aussi des additions postérieures.

Dans le paragraphe 3 de la première partie, où est exposée en bref la situation de la principauté d'Achaïe sous Geoffroy II de Villehardouin (1218-1245), Marin Sanudo donne des informations sur l'homme politique et diplomate bourguignon Mile X de Noyers. Ce personnage, selon les dires de l'auteur, avait visité la principauté d'Achaïe et Marin Sanudo, qui l'avait connu personnellement, l'avait entendu déplorer la perte du royaume de Jérusalem et de la principauté d'Achaïe, parce que, depuis lors, les chevaliers aventureux en provenance de France étaient privés du refuge qu'autrefois – à l'époque de Geoffroy II – ces deux états procuraient à tous ceux qui, de Bourgogne et surtout de Champagne, arrivaient très nombreux pour s'y installer³⁷.

Le fait que l'auteur mentionne incidemment ce même personnage dans un passage de la deuxième partie³⁸, mais sans aucune référence à ce qu'il avait déjà dit, atteste la rédaction postérieure de ce portrait de Mile X de Noyers. Ici, d'ailleurs, l'auteur donne des informations sur la carrière du noble bourguignon d'où ressort la date approximative de la rédaction de ce paragraphe. Il dit précisément que Mile de Noyers, qui avait été envoyé à la curie romaine comme représentant du roi de France, détenait alors une des plus grandes dignités du royaume de France³⁹.

37. *Chroniques*, 101₈₋₁₇.

38. *Chroniques*, 125₁₀₋₁₂: *miser Giovanni de Masi huomo nobile e grande che fu propinquo del signor de Noers de Borgogne.*

39. *Chroniques*, 101₉₋₁₁: *signor de Noiers ch'era uomo molto accorto, el qual era stato orator al papa per il re di Franza ed ora è bailo del re di Franza.*

En effet, au mois de février 1335, Mile de Noyers se trouvait à Avignon à la tête d'une ambassade chargée de transmettre les félicitations de Philippe VI de Valois au nouveau pape Benoît XII, élu depuis le 20 décembre 1334⁴⁰; quelque temps plus tard, en janvier 1336, Mile de Noyers fut nommé bouteiller de France⁴¹. L'enregistrement, donc, dans l'*Istoria* de l'ambassade de Mile de Noyers à Avignon, ainsi que la mention de son élévation à la dignité du bouteiller de France ne pourraient pas avoir été effectués avant la fin de 1336.

Il est bien possible que les deux incidents de l'histoire du duché de l'Archipel, contenus dans le paragraphe 5, le dernier de la première partie, et qui datent des années *ca* 1280 - *ca* 1293, soient aussi une addition postérieure de l'auteur. Un décalage de vingt ans sépare les deux incidents, aussi bien de l'événement cité en dernier au paragraphe précédent et qui date de 1262, que de la reconquête de Constantinople par les Byzantins en 1261, par laquelle commence la narration de la seconde partie.

L'interruption de l'ordre chronologique à cet endroit du texte ne pourrait pas constituer en soi une raison suffisante pour caractériser le paragraphe 5 comme addition postérieure; si, d'autre part, on considère ce désordre chronologique par rapport à la phrase finale de la première partie «e questo basti quanto alla prima parte», manifestant le souci de l'auteur de souligner la fin de cette partie –une phrase semblable ou analogue n'existe dans aucune des autres parties de l'ouvrage– on pourrait supposer que Marin Sanudo, qui procédait après 1336 à des remaniements de la première partie, y avait alors ajouté l'exposé des deux incidents de l'histoire de l'Archipel et c'est justement le point final à ces remaniements qui est sous-entendu par cette phrase.

40. Cf. le compte-rendu de l'ambassade dans M. JASSEMINE, Les papiers de Mile de Noyers, *Bulletin historique et philologique*, 1918, 215-217.

41. Pour la carrière de Mile de Noyers cf. R. CAZELLES, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe VI de Valois*, Paris 1958, 115-117. Le terme *bailo del re di Franza*, utilisé par le traducteur de l'*Istoria di Romania*, correspond, très probablement, à celui du bouteiller de France, grand officier de la couronne qui avait l'intendance du vin et des vignobles.

Les sept années après 1336 sont les dernières de la vie de l'auteur de l'*Istoria*, puisque le 9 mai 1343 Marin Sanudo s'occupa de la rédaction de son testament⁴². C'est donc à cette période qu'il faudrait dater les derniers remaniements du texte de la part de l'auteur qui jusqu'à la veille de sa mort n'avait pas décidé, semble-t-il, de considérer son manuscrit comme terminé.

IV. Remarques sur la composition de l'«*Istoria*»

La première partie de l'*Istoria* couvre la période des quatorze dernières années de l'Empire latin de Constantinople. Ici, le récit des événements se développe en grande partie autour du conflit de Venise avec le prince d'Achaïe, dû à l'extension de la suzeraineté de ce dernier sur les possessions vénitiennes de la mer Égée et Nègrepont, à la suite d'une décision impériale, prise en 1248 par Baudouin II de Courtenay. En effet l'empereur latin de Constantinople, voyant alors en la personne de Guillaume II de Villehardouin le seigneur le plus puissant de son empire, comptait sur lui afin de recevoir, en contrepartie, de l'aide pour sauvegarder son trône⁴³.

Le théâtre de ce conflit fut Nègrepont dont les seigneurs lombard encouragés par Venise, qui voulait à tout prix maintenir son contrôle sur l'île, se révoltèrent et entrèrent avec leurs alliés en une guerre contre le prince. La guerre dura deux ans environ, de 1256 à 1258, et finit par la victoire de ce dernier et la conclusion de la paix entre les parties belligérantes, en 1262⁴⁴.

En second lieu est décrite l'attitude de Venise envers les dynastes vénitiens de la mer Égée devenus alors les vassaux du prince. Le Sénat vénitien, s'appuyant sur l'accord de la *Partitio Romaniae*, mit en question le droit de suzeraineté du duc de l'Archipel sur son état insulaire, revendiqua une partie de ses terres en soutenant la cause d'un prétendu héritier de l'

42. Cf. *infra*, note 89.

43. A ce sujet cf. D. JACOBY, *La féodalité en Grèce Médiévale, les «Assises de la Romanie»*. Sources, application et diffusion, Documents et recherches 10, Paris - La Haye 1971, 21-23.

44. Pour la chronologie des hostilités voir R. J. LOENERTZ, Les seigneurs tiers de Nègrepont de 1205 à 1280, *Byzantion* 35, 1965, 248-255.

moitié de l'île d'Andros et parvint, par sa persévérance et malgré l'opposition légitime de Marco II Sanudo, à lui arracher son consentement pour un compromis; ainsi l'affaire, qui traîna de ca 1280 à ca 1293, se régla-t-elle définitivement devant le baile vénitien de Nègrepont qui, de son côté, ne perdait pas l'occasion d'intervenir à titre d'arbitre dans les litiges soulevés par les dynastes vénitiens de l'Égée⁴⁵.

Dans son exposé de l'affaire d'Andros, Marin Sanudo décrit aussi bien les manœuvres auxquelles s'adonna à Venise le prétendu héritier de la moitié de l'île, un noble vénitien jouissant d'un grand prestige à la métropole, pour arriver à ses fins, que l'attitude défensive du duc Marco II Sanudo, son propre parent, dont l'argument tout à fait légitime était son statut de vassal du prince, ce qui lui interdisait de reconnaître toute autorité de Venise sur les affaires de son état. La description de l'auteur, apparemment impartiale, révèle pourtant sa désapprobation pour les revendications de ce genre, dont la pratique était déconseillée, selon ses dires, par le Sénat de Venise même, depuis la défaite vénitienne à Nègrepont⁴⁶.

La critique de Marin Sanudo à propos de la guerre de Venise contre le prince à Nègrepont, qui créa aussi un précédent pour des querelles du genre de l'affaire d'Andros, est nettement réprobatrice. L'auteur dit que la guerre fut désastreuse et onéreuse et pense que, si Venise désirait absolument avoir la mainmise sur la capitale de l'île, elle aurait dû chercher pour y arriver d'autres moyens que cette guerre qui fut aussi la cause du grand scandale qui s'ensuivit⁴⁷.

En effet, la guerre de Nègrepont avait sûrement affaibli, sinon économiquement du moins politiquement, la position de Venise dans la mer

45. Voir l'analyse de cette affaire par JACOBY, *op. cit.*, 274-280.

46. *Chroniques*, 111₃₄₋₃₇: *e però la Signoria di Vinegia commette da quel tempo in quà e prescrive in le commission alli suoi baili, che non s'intromettino nè di feudi nè di terre, e se non fosse così specificato, s'intrometoriano.*

47. *Chroniques*, 111₃₀₋₃₃: *Ora si puol vedere chiaramente da ciascuno per le cose occorse il danno, incomodo e gravame non piccolo che risultò a Veneziani di tor la città di Negroponte, la qual se si avesse tolto per altra via non sarebbe seguito tanto scandolo quanto è seguito.*

Égée, à la veille de la reprise de Constantinople par les Byzantins⁴⁸. Or, il nous semble que, par le dernier point de son commentaire, Marin Sanudo fait allusion au fait même de la reconquête de la capitale byzantine par Michel Paléologue. Se référant, d'ailleurs, à cet événement extrêmement fâcheux pour Venise –car il avait porté un coup décisif à son hégémonie commerciale en Orient instaurée depuis 1204– l'auteur n'omet pas de souligner qu'il fut facilité par la maladresse du baile vénitien à Constantinople Marco Gradenigo, à savoir du même personnage qui, quand il exerçait la fonction de baile de Venise à Nègrepont, avait fait la guerre contre le prince d'Achaïe⁴⁹.

Marin Sanudo estime, en outre, que la guerre de Nègrepont provoqua la rancune du prince d'Achaïe contre les Vénitiens et que celle-ci fut le motif principal de sa décision de participer à la coalition du roi de Sicile Manfred de Hohenstaufen et de Michel II d'Épire contre l'État de Nicée. Il dit précisément qu'à son avis la raison pour laquelle le prince prit son armée et se dirigea vers Constantinople était son désir de battre les Vénitiens installés là et de se venger sur eux pour l'atteinte portée à son pouvoir par leurs compatriotes de Nègrepont, ainsi que pour ses gens tombés alors au champ de bataille⁵⁰.

Cette appréciation des motifs du prince fut, à juste titre, jugée non pertinente⁵¹. Il nous semble, néanmoins, pouvoir retenir le point de vue de l'auteur qui en ressort, à savoir que Venise était censée jouer un rôle

48. Cf. R. CESSI, *Storia della Repubblica di Venezia*, vol. 1, Milan-Messine 1968, 245.

49. *Chroniques*, 114₂₉-115₄: *Al miser Marco Gradenigo detto de sopra ch'era andato podestà a Costantinopoli per i Veneziani parse far un'armata di galtee e navilij per corsizar contra la terra de Greci inimici suoi, ed essendosi esso partito di Costantinopoli con questa armata, l'imperator sir Michiel Paleologo.*

50. *Chroniques*, 107₁₈₋₂₂: *E se alcun mi dimandasse a che far andava il principe con gente a Costantinopoli, io li responderia che credo andasse per assaltar li Veneziani che erano ivi e vendicarsi di loro che li tenivan Negroponte e li avean rotto la sua gente sopra l'isola.*

51. Cf. D. GEANAKOPOLOS, *Greco-Latin Relations on the Eve of the Byzantine Restoration: The Battle of Pelagonia 1259*, *DOP* 7, 1953, 110-111; IDEM, *Emperor Michael Palaeologus and the West, 1258-1282. A Study in Byzantine-Latin Relations*, Cambridge Ma 1959, 55-56.

déterminant dans tous les cas concernant les vicissitudes de la Romanie. Ainsi, la critique de Marin Sanudo à propos de la guerre de Nègrepont et de ses conséquences acquiert une signification autre que celle des remarques sévères et déplaisantes sur les erreurs du passé; elle devient une incitation adressée par l'auteur à ses compatriotes à être toujours prompts à assumer pour l'intérêt de leur cité les responsabilités, qui leur incombent.

En effet, à l'époque de la rédaction de l'*Istoria*, la responsabilité qu'avait Venise de protéger ses possessions de la Romanie était grande. A partir de 1325, les îles vénitiennes de la mer Égée, Nègrepont et certains territoires au nord-est du Péloponnèse n'ont pas cessé d'être agressés par les Turcs de l'Asie Mineure, qui, jusqu'en 1329, agissaient en collaboration avec les Catalans du duché d'Athènes et, par la suite, ont continué seuls leurs agressions⁵². Le gouvernement vénitien, qui au début avait essayé d'organiser une ligue antiturque sur une base locale et dans le but de former une escadre de patrouille en Égée, à partir de 1331, avança, avec l'assentiment du pape Jean XXII, l'idée d'organiser une croisade sous le haut commandement du roi de France Philippe VI de Valois. A cette croisade était invité à participer le plus grand nombre possible de puissances chrétiennes concernées d'une façon ou d'une autre aux destinées de la Romanie⁵³. A l'alliance des puissances chrétiennes, qui fit suite à l'appel de Venise et remporta avec sa flotte une victoire sur les Turcs au golfe d'Adramyttion, en 1334, le roi de Naples Robert II d'Anjou et suzerain de la principauté d'Achaïe n'a pas pu participer, malgré son devoir de protéger ses sujets de Romanie⁵⁴.

52. Elizabeth ZACHARIADOU, The Catalans of Athens and the Beginning of the Turkish Expansion in the Aegean Area, *Studi Medievali* 3e série, 12/2, 1980, 821-838 (=EADEM, *Romania and the Turks, c.1300-c.1500*, Londres 1985, n° V).

53. Sur la formation de la ligue et les agressions turques pendant cette période cf. Angeliki LAIOU, Marin Sanudo Torsello, Byzantium and the Turks: The Background to the anti-Turkish League of 1332-1334, *Speculum* 45, 1970, 374-392; ZACHARIADOU, *Trade and Crusade*, 20-33.

54. N. HOUSLEY, Angevin Naples and the Defense of the Latin East: Robert the Wise and the Naval League of 1332-1334, *Byzantion* 51, 1981, 548-556.

Au cours de son récit des événements de la période 1261-1282, qui déterminent la politique d'agression de l'Occident à l'égard de Byzance depuis la reprise de Constantinople par Michel Paléologue jusqu'aux «Vêpres Siciliennes», l'auteur de l'*Istoria* exprime de même sa critique sévère à propos de cette politique. Examinant *a posteriori* les raisons qui l'animaient et ses conséquences, Marin Sanudo s'efforce de montrer que cette politique d'agression s'était révélée non seulement nocive pour l'Occident lui-même, mais fut aussi la cause de l'affaiblissement du monde chrétien.

La critique formulée par l'auteur se fonde sur le rejet de la politique *ad conquirendum Imperium Romaniae* du roi de Sicile Charles d'Anjou et de Venise, son allié, car cette politique fut responsable de l'abrogation de l'union des Églises qu'avait réalisée le concile de Lyon. A son récit des événements, Marin Sanudo ajoute des commentaires négatifs à propos des manœuvres tactiques et militaires de Charles dans l'application de sa politique. Il critique sévèrement la signature du traité de Viterbe, qui constituait la pierre angulaire de la politique orientale du roi de Sicile, et surtout les inspirateurs de l'accord, Charles lui-même et l'empereur latin de Constantinople déchu, car cette initiative s'était révélée non seulement très peu avantageuse pour la Romanie mais avait eu des conséquences regrettables, c'est-à-dire les «Vêpres Siciliennes» et les guerres qui s'en sont suivies⁵⁵. La défaite de l'armée angevine à la bataille de Bérat et la prise en otage du maréchal angevin Rousseau de Sully était, aux yeux de Sanudo, la «sanction divine» pour l'agression injuste du territoire byzantin⁵⁶. Par ailleurs, l'auteur qualifie de catastrophiques et d'honteux pour les seigneurs lombards de Nègrepont les résultats des interventions terrestres et maritimes des forces angevines en vue de la défense de l'île contre l'amiral byzantin Licario; il en conclut qu'il aurait été préférable que l'armée et la

55. *Chroniques*, 118₃₁-119₁₀: *I quali ditti fecero poco utile alla Romania, e si fecero poco onore in sino a questo tempo, come si mostrera di sotto.*

56. *Chroniques*, 129₂₃₋₂₅: *E per certo queste cose non sono intravennute senza gran giudicio di Dio e senza gran causa, come diremmo di sotto.*

flotte angevine ne soient jamais allées en Romanie⁵⁷. A un autre passage de son récit, l'auteur impute au roi de Sicile la responsabilité de la conquête d'Acre par le sultan d'Égypte. A son avis, la perte du dernier bastion de la Syrie franque était liée directement à ce qui s'était passé à la suite de l'annulation de l'union des Églises, qui avait été entraînée par l'excommunication de Michel Paléologue par le pape Martin IV en vue de faciliter la réalisation des plans de conquête de Charles⁵⁸. Enfin, dans sa façon de caractériser le roi de Sicile, notre auteur ne diffère en rien de l'historien byzantin Nicéphore Grégoras. Marin Sanudo considère Charles comme un mégalomane qui n'était pas satisfait du pouvoir et de la grandeur qu'il avait acquis et rêvait de devenir maître du monde⁵⁹.

Les reproches de Marin Sanudo à l'égard de Charles d'Anjou et du pape Martin IV pour l'excommunication de Michel Paléologue et l'annulation de la décision du Concile de Lyon tranche, dans le récit, avec les louanges qu'il adresse à l'empereur byzantin pour sa contribution active à la réalisation de l'union des Églises. La sympathie non dissimulée de Marin Sanudo pour l'empereur unioniste est totale. En effet, l'auteur ne félicite pas seulement Michel Paléologue –qui, pour réussir l'union, n'avait pas hésité à utiliser jusqu'à la violence contre ceux qui, dans le clergé et les monastères orthodoxes⁶⁰, y étaient opposés– mais va jusqu'à qualifier les graves

57. *Chroniques*, 130₉₋₁₂: *In conclusion, li Lombardi ebbero da queste loro imprese danno e vergogna e ne furono feriti e morti di loro nelli assalti che fecero, si ch'è li esserciti e le armate del re Carlo non giovorono punto alla Romania.*

58. *Chroniques*, 138₂₂₋₃₁: *Indi ottenne da papa Martino ch'era allora pontefice, per aver magior favor nell'impresa sua, che scomunicò l'imperator sior Michiel predetto... (il che dico tuttavia con emendazione e riverenza quanto posso esser stato mal fatto), perché essendosi in via d'unir la Chiesa greca con la romana, questa cosa di re Carlo la disturbò del tutto e ne seguirono poi molti mali in la città d'Acri per re Carlo.*

59. *Chroniques*, 138₅₋₈: *In somma, detto re Carlo era quasi in quella grandezza e potentia che'l poteva essere e, nondimeno, ebbe a dire che quel che aveva era poca cosa ad uno che aspirava alla monarchia del mondo.* Cf. NICÉPHORE GRÉGORAS, *Ρωμαϊκή Ἱστορία* (Bonn), I, 123: *ἀλλὰ τὴν ὅλην, ὡς εἰπεῖν, Ἰουλίῳ καίσαρος καὶ Αὐγούστου μοναρχίαν ὠνειροπόλει, Κωνσταντινουπόλεως εἰ γένοιτο ἐγκρατής.*

60. *Chroniques*, 135₁₁₋₁₅: *tentò con ogni modo possibile aver la grazia e favor della Iclesia romana e fece batar, ferir e distrugger molti suoi calogeri grechi e prelati e molti con amorevolezza e lusinghe indusse a contentar de mandar lor solenni ambasciatori al concilio di Lion.*

dommages occasionnés par la flotte byzantine de Licario en Eubée et dans les comptoirs vénitiens de l'Égée de «punition divine» pour les actes de piraterie des habitants latins de la région⁶¹. De plus, les activités diplomatiques de Michel destinées à faire échouer les plans de conquête de Charles d'Anjou et de Venise et qui suscitérent les «Vêpres Siciliennes» sont décrites dans l'*Istoria* sans la moindre rancœur à l'égard de l'empereur et même comme une tactique défensive tout à fait justifiée⁶². Du reste, c'est à la politique offensive de Charles d'Anjou –qui ne pouvait que monopoliser l'intérêt et le potentiel militaire de l'empereur byzantin– et non à Michel Paléologue que Sanudo impute la responsabilité des défauts de surveillance des frontières de l'Empire dont résulta la progression sans obstacle des Turcs et leur installation en Paphlagonie⁶³. Enfin, Marin Sanudo, qui pensait que «l'amitié et la sympathie entre Byzantins et Latins disparut après le transfert du titre impérial des premiers aux seconds», c'est-à-dire à la suite de la fondation de l'empire romain germanique⁶⁴, considère que Michel Paléologue, par sa politique unioniste, avait offert à l'Église et au monde chrétien beaucoup plus que n'importe quel autre prince chrétien antérieur ou à venir. Pour cette raison, il note que cet exemple devrait être suivi par tout dirigeant chrétien⁶⁵.

L'honneur accordé ainsi à l'empereur unioniste révèle la question de l'union des Églises en tant que thème majeur du récit de Marin Sanudo, qui, afin d'illustrer encore plus son importance, introduisit après coup, dans la troisième partie de son ouvrage, le paragraphe 9 contenant la présentation descriptive du monde chrétien. Ici, il inventorie méticuleusement, d'abord

61. *Chroniques*, 127₁₃₋₁₆: *sichè giustamente sono stati tutti puniti per permission del Signor Iddio, e sopra tutto la casa della Rocia in Napoli, che si veniva per lui, ha patito molto perché vi dava recapito a corsari.*

62. *Chroniques*, 132₂₄₋₂₆: *la Scicilia ribellò ad esso re Carlo e fu per trattato... del imperator predetto.*

63. *Chroniques*, 144₁₆₋₂₃: *L'imperator sior Michiel Paleologo... come disperato lassò la custodia d'una sua provincia ottima e potente che si chiama Paflagonia tolta da Turchi.*

64. *Chroniques*, 136₂₄₋₂₆: *Ed io penso che dappoi che l'imperio romano fu transferito da Greci a Tedeschi, non vi fu più amor trà Greci e Latini.*

65. *Chroniques*, 137₆₋₁₂: *Doppo la translazione dell'imperio, nè avvanti nè dappoi alcun' imperator greco non ha fatto tanto per la Chiesa e per ben della cristianità, quanto il sopradetto sior Michieli....E d'indi ogn'un diè trar essemplio d'operar bene.*

les rois catholiques et leurs royaumes, puis les souverains orthodoxes, sans oublier de mentionner les populations orthodoxes qui étaient sous la dépendance des Tatares ou des Turcs ni les orthodoxes grecophones des régions sous domination latine de la Roumanie et du Sud de l'Italie et soumis à l'Église de Rome⁶⁶.

L'attitude favorable de l'auteur de l'*Istoria* à l'égard de Michel Paléologue, qui tout au long de son règne fut le pire ennemi de Venise, a déjà été discutée et interprétée en fonction des nouveaux rapports de force établis dans l'horizon politique tant en Orient qu'en Occident, à l'époque de la rédaction de l'ouvrage de Marin Sanudo, à savoir: 1^o Byzance, à partir de la dernière décennie du 13^e siècle n'avait plus la priorité dans les plans de croisade de l'Occident; 2^o Venise, ayant obtenu la conclusion, en 1325, d'un traité de paix avec Byzance contenant des clauses favorables à son commerce en Mer Égée et au Pont-Euxin se préoccupait surtout des agressions des Turcs contre ses possessions de Roumanie et pour cela voyait en la personne de l'empereur byzantin un collaborateur souhaitable pour ses projets d'affronter la menace turque avec l'aide des puissances chrétiennes de la région; 3^o L'empereur Andronic II ayant décidé, vers la fin de son règne, de se rapprocher de l'Occident, avait discuté avec le Saint Siège et le roi de France, entre les années 1324-1327, la possibilité de l'union des Églises; l'auteur de l'*Istoria*, s'activa de son côté, pendant cette période, à promouvoir l'idée de l'union des Églises en l'incluant dans les lettres qu'il adressa à ce propos et à titre personnel à l'empereur byzantin en tant que préalable d'une croisade pour la libération des Lieux Saints⁶⁷.

La présentation de l'œkoumène chrétienne est suivie dans le texte par un commentaire de l'auteur, qui paraît servir d'introduction au sujet traité dans le second récit de l'ouvrage. Ici, Marin Sanudo, après avoir d'abord exprimé sa conviction que le monde chrétien n'aurait pas été divisé si Michel Paléologue, son fils Andronic et le Patriarche avaient alors intégré l'Église

66. *Chroniques*, 139₄-143₁₅.

67. La contribution de Marin Sanudo à la promotion de l'union des Églises au cours des négociations avec l'Occident entreprises à l'initiative d'Andronic II est discutée de façon détaillée par Angeliki LAIOU, *Constantinople and the Latins, The Foreign Policy of Andronicus II (1282-1328)*, Cambridge Mass. 1972, 313-327.

catholique, se réfère subitement à son époque pour dire que la division, qui à son époque régnait entre les chrétiens, était due au refus du Saint Siège d'approuver la légitimité de l'empereur allemand et que, pour cela, les gens en Italie ne cessaient pas de se massacrer⁶⁸.

Par le second point de son commentaire, l'auteur se rapporte évidemment à la lutte entre le clergé et l'empereur, qui, depuis le milieu du 12e siècle, rythmait l'évolution politique de l'Occident chrétien et qui s'était ravivée lors de la remise en cause par le pape Jean XXII des droits de Louis IV de Bavière à exercer le pouvoir impérial sans que la légitimité de son élection ait auparavant été sanctionnée par la bénédiction du Saint Siège⁶⁹. L'opposition du Pape se traduit par l'excommunication de Louis (1324) qui, en réponse, destitua Jean XXII et imposa un anti-pape à Rome (1328). Cette querelle, qui secoua toute l'Europe dans la troisième décennie du 14e siècle, ranima la compétition entre les Guelfes, partisans de l'alliance de la papauté et de la maison des Anjou, et les Gibelins, partisans de l'empereur; il en résulta un état de guerre presque totale dans tout le nord de l'Italie, qui dura de 1325 à 1330.

Les guerres en Italie, significatives de l'instabilité politique qui régnait dans le pays, étaient investies par le pape et ses alliés du contenu idéologique de la croisade contre des hérétiques et des ennemis du Saint Siège⁷⁰. En ce qui concerne l'alliance de la papauté et de la maison des Anjou, fondée sur l'initiative du pape Martin IV et de Charles d'Anjou, depuis déjà soixante ans environ, elle continuait alors à exister et à agir au nom de Charles I^{er} d'Anjou, le vainqueur des Hohenstaufen à Bénévent (1266) et à Tagliacozzo (1268), dont le petit fils, le roi de Naples Robert II d'Anjou, s'enorgueillait d'être le descendant de celui qui était entré aux

68. *Chroniques*, 144₈₋₁₄: *perchè oggi la Sedia Romana non vuol a questo tempo approbar l'Imperatore... come vediamo oggi in Italia che le case delli cazzati si rovinano.*

69. A ce sujet voir, Jeannine QUILLET, *Les clefs du pouvoir au Moyen Age*, Paris 1972, 64, 74-75.

70. A ce sujet voir, J. R. STRAYER, *The Political Crusades of the Thirteenth Century*, dans K. SETTON (éd.), *History of the Crusades*, vol. II, University of Wisconsin 1962, 344-346.

Pouilles en tant que champion de la foi catholique et défenseur de la Sainte Église romaine⁷¹.

La situation inquiétante de l'Italie est discutée par l'auteur de l'*Istoria* dans une lettre qu'il adressa en avril 1330 au légat apostolique Bertrand du Poujet. Dans cette missive, Marin Sanudo soutient que le conflit entre le Saint Siège et l'empereur allemand est la cause de la division de la communauté chrétienne d'Europe qui, affaiblie démographiquement et épuisée économiquement par les guerres en Italie, devenait ainsi une proie facile pour les appétits de conquête des infidèles, et lance un appel en faveur du rétablissement de la paix⁷². Il considère que le pape Jean XXII devrait prendre la responsabilité de la réconciliation et il note qu'une telle initiative de la part du Saint Siège ne devait pas être ressentie comme humiliation et soumission, mais comme la plus grande contribution à la paix du monde chrétien⁷³. La fin du conflit et la réconciliation du pape et de l'empereur aurait aussi, selon Marin Sanudo, un effet positif sur l'organisation et la réussite de la croisade contre les infidèles⁷⁴.

Dans un passage intéressant de cette lettre où, tout comme dans le commentaire cité de l'*Istoria*, sont examinées les raisons de la division du monde chrétien, l'auteur rapproche le conflit entre le Saint Siège et l'empereur allemand de l'éloignement –déjà définitif– de l'Orient à l'égard

71. Cf. N. HOUSLEY, *The Italian Crusades. The Papal-Angevin Alliance and the Crusades against Christian Lay Powers (1254-1343)*, Oxford 1986, 32-34.

72. KUNSTMANN, *Lettres*, 787: *Idcirco mihi non videtur aliud remedium, nisi reperire viam aliam et modum, ut fiat pax perfecta inter sanctam romanam ecclesiam et imperium adhuc, ut christianus populus resipiscat et extrahatur de tantis ut fuit et est ad praesens afflictionibus et tormentis.*

73. KUNSTMANN, *Lettres*, 784-785: *vis tu quod papa se tantum submittat? huic respondeo, quod illud non est submittere, imo exaltare... Dominus ergo noster summus pontifex, qui est ejusdem vicarius Jesu Christi, non debet se recusare ea agere quae ad humilitatem spectant, et maxime dum redundat in exaltationem et statum pacificum nominis christiani.*

74. KUNSTMANN, *Lettres*, 809: *quanto magis deberet laborare in pace quae est super omnes maneries pacis christianitatis, scilicet inter dominum summum pontificem et serenissimum dominum Lodovicum de nobilissima domo Bavariae oriundum... Et si haec pax fieret, credo et non dubito cum adiutorio domini nostri Jesu Christi, quod passagium bene fieret, et quod terra soldano subjecta acquireretur... quod illa pestifera secta mahumetica penitus extirpatur.*

de l'Occident, et commente le schisme de l'orthodoxie et de l'Occident catholique en ces termes: «il y a division du monde chrétien parce que les Allemands revendiquent leurs droits sur le titre impérial. Et ceci ne doit pas étonner, car les Byzantins également, lorsqu'ils furent frustrés de leurs droits souverains en Occident, et de façon tout d'abord légitime, abandonnèrent l'Église de Rome et se retranchèrent dans leur schisme maudit»⁷⁵.

En ce qui concerne l'origine de la rupture entre l'Orient et l'Occident, qui constitue la seconde partie de son argumentation, Marin Sanudo semble faire ici allusion au coup qui fut porté à la domination universelle de l'empereur byzantin au milieu du 8e siècle, c'est-à-dire lorsque l'Église de Rome par l'invention de la *donatio Constantini* instaura son pouvoir temporel et l'État papal sur le territoire de l'Italie du Nord et du centre⁷⁶. L'auteur dépeint ensuite comme une conséquence de la rupture politique entre l'Église de Rome et l'empereur byzantin le schisme des Églises dont il situe vraisemblablement le début sous Basile I^{er}⁷⁷.

L'origine de la discorde dans la communauté chrétienne d'Europe est présentée de façon plus explicite dans un autre passage de la lettre, où l'auteur mentionne une version de la légende de la donation de Constantin le Grand à l'Église de Rome, précisément telle qu'on la rencontre, selon ses dires, dans le texte d'un cardinal dominicain qu'il avait lu. L'intérêt que présente cette version de la légende, selon laquelle les territoires de la Sicile et des Pouilles auraient été inclus dans le don de l'empereur au pape

75. KUNSTMANN, *Lettres*, 768: *Nam certius videri potest, quod mundus est valdè divisus. Germani enim volunt substinere imperium, credentes rationem habere. Et de hoc non est mirandum, quum Graecis sive Romaeis, quando eis subreptae fuerunt ratione imperii quas habebant in partibus istis, non sine justa causa principaliter illud fuit, propter quod ab obedientia ecclesiae recesserunt, et intraverunt in suum maledictum scisma.* A noter que l'auteur utilise les expressions *in istis partibus* et *in illis partibus* pour désigner respectivement l'Occident et l'Orient.

76. Cf. D. A. ZAKYTHINOS, *Βυζαντινὴ Ἱστορία 324-1071*, Athènes 1977², 198-200; P. LEMERLE, L'orthodoxie byzantine et l'œcuménisme médiéval: les origines d'un «schisme» des Églises, *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (4ème série) 2, 1965, 236-238 (= IDEM, *Essais sur le monde byzantin*, Londres 1980, n° VIII).

77. Fr. DVORNIK, *Le schisme de Photius. Histoire et légende*, Paris 1950, 436-479, où l'auteur examine la tradition littéraire de la période du 12e au 14e siècle; d'après cette tradition le début du schisme date du patriarcat de Photius.

Sylvestre, se situe dans le commentaire acerbe qui accompagnait, nous dit-il, l'acceptation du don par le Saint Siège –c'est-à-dire que, dès ce jour, l'Église de Rome était empoisonnée⁷⁸– ainsi que dans le fait que Marin Sanudo partage cette opinion. En effet, dans la suite du texte, Sanudo s'appuie sur l'autorité de ce commentaire pour imputer aux évêques de l'Église de Rome la responsabilité des calamités qu'eurent à subir les régions sous leur juridiction de la part des croisades dirigées par le pape en collaboration avec les Anjou en Sicile et en Italie du Sud après les «Vêpres Siciliennes» -telles qu'elles sont décrites dans le second récit de l'*Istoria*; il leur impute aussi les épreuves que continuent de connaître à son époque l'Europe chrétienne en raison du conflit qui oppose le prélat et l'empereur⁷⁹.

Il est évident que Marin Sanudo, qui voulait faire prévaloir l'esprit de réconciliation et du rétablissement de la paix entre les chrétiens -thème constant de la propagande de la croisade devenu déjà au 14^e siècle un but en soi- discute dans sa lettre le schisme ecclésiastique entre l'Orient et l'Occident au même niveau que des questions différentes de portée politique. Car, si le conflit, qui opposait le pape à l'empereur allemand et qui avait entraîné les croisades politiques du Saint Siège en Italie, avait effectivement son origine à l'invention de la *donatio Constantini*, la rupture irréparable entre l'Orient et l'Occident était due –ce qui ne pouvait pas échapper à Marin Sanudo– aux croisades et surtout à celle qui à l'initiative de Venise avait fait ouvrir en 1204 les portes de la capitale byzantine aux Latins.

Ainsi, la responsabilité attribuée par le rédacteur de la lettre aux évêques de l'Église de Rome semble constituer un rappel à la direction du Saint Siège de son devoir envers la communauté chrétienne d'Europe, à savoir de mettre fin au conflit qui l'opposait à l'empereur allemand. Quant

78. KUNSTMANN, *Lettres*, 772: *cum Constantinus imperator illud quod ad patrimonium pertinet dedit sancto Silvestro, quia curavit eum de lepra, tunc adhuc eidem tradidit regnum Siciliae et Apuliae: tunc audita est quaedam vox dicens: hodie ecclesia dei venenata est.*

79. KUNSTMANN, *Lettres*, 772-773: *Et sic potest verifice intueri quanta mala processerunt praesertim pro isto regno (sc. la Sicile et les Pouilles) et pro terris aliis quae tenentur a pastoribus ecclesiae in Italia. Et...quasi omnia mala quae processerunt et incurrunt evenerunt propter dissessionem, quae fuit a sanctis pastoribus sanctae matris ecclesiae ad imperium.*

au rapprochement entre ce conflit et le schisme entre les chrétiens de l'Orient et les chrétiens de l'Occident, il doit être interprété comme une mise en garde: si la réconciliation entre le pape et l'empereur n'est pas rapidement réalisée, un nouveau schisme risque de se produire dans le monde chrétien.

Dans la suite de sa lettre, Marin Sanudo examine, comme dans le premier récit de l'*Istoria*, la politique de l'Europe à l'égard des Byzantins pendant le règne de Michel Paléologue. Il rapporte brièvement les plans de conquête de Charles d'Anjou contre Byzance⁸⁰, dont il indique qu'ils poussèrent l'empereur byzantin à se mettre d'accord avec le pape Grégoire X sur la question de l'union des Églises, appliquant ainsi de prime abord une politique de rapprochement mais, en fait, une politique de défense contre l'Occident⁸¹. Cependant, cette fois encore, note Sanudo, l'Église de Rome préféra par son représentant, le pape Martin IV, adopter la politique *ad conquirendum imperium Romaniae* de Charles d'Anjou, perdant ainsi l'occasion de collaborer avec Michel Paléologue et le patriarche et de réunir pacifiquement sous son giron tous les habitants de la Romanie⁸².

L'examen du contenu de la lettre adressée au légat apostolique permet de mieux comprendre la particularité que présente la composition définitive de l'*Istoria* et de définir le public auquel son auteur s'adressait en dehors de ces concitoyens. Il nous semble, donc, que l'interruption brusque à la fin du second récit ne signifie ni que l'*Istoria* est un ouvrage inachevé ni qu'elle nous est parvenue par un manuscrit mutilé. Que le second récit ne représente qu'une partie seulement d'un texte plus long, dans lequel notre auteur aurait traité les vicissitudes subies par les cités de l'Italie du nord après le

80. KUNSTMANN, *Lettres*, 773: *rex Carolus primus rex Jerusalem et Siciliae intendit ad conquirendum imperium Romaniae, propter jura quae in eo habebat gener suus imperator Philippus.*

81. KUNSTMANN, *Lettres*, 773: *imperator Chiermichalipalialocus, qui dominabatur Constantinopoli et partibus illis, cogitavit omnem viam et modum, ut posset se defendere a praedicto rege. Et fecit sic: misit enim ad consilium lugdunense.*

82. KUNSTMANN, *Lettres*, 776: *Unde cum omni reverentia loquendo, melior via teneri poterat tam a pastoribus ecclesiae quam a praedicto rege Carolo de imperio Romaniae, ex eo quod ecclesia potuisset habuisse terram et gentem ad praeceptum suum, mediante subsidio Chiermichalis et patriarchae, qui tunc temporis erant.*

traité de Caltabellotta (1302), ne peut pas être exclu. Au contraire, ceci est fort possible dans la mesure où Venise fut, malgré sa fidélité constante à l'Église de Rome, la première à être agressée par l'armée du Saint Siège, qui voulait étendre sa domination sur Ferrara⁸³. Pourtant, le traité de Caltabellotta marque la fin de la guerre dite des «Vêpres Siciliennes», mais aussi la fin d'une première étape de l'action de l'alliance du Saint Siège et des Anjou en Italie. On pourrait, en outre, penser que même la relation du règne de Michel Paléologue, contenue dans la première partie de l'*Istoria*, n'est en réalité qu'un seul extrait d'un récit plus long, car notre auteur semble, d'après le témoignage de ses lettres, surtout celles qu'il rédigea après 1327, avoir toujours été renseigné sur la situation en Romanie⁸⁴.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons retenir que, reliant deux récits indépendants par la présentation de l'œkoumène chrétienne, Marin Sanudo voulut transmettre au Saint Siège le même message d'alerte et de réflexion sur le passé que celui contenu dans sa lettre au légat apostolique. De ce point de vue, l'*Istoria di Romania*, un récit chronographique après tout, considéré par les spécialistes de l'historiographie vénitienne comme *un'apertura storiografica verso l'Oriente*⁸⁵, acquiert l'intérêt d'un essai politique.

V. Le texte original latin de l'«*Istoria*» et sa traduction italienne

Nous avons déjà mentionné que l'original latin de l'*Istoria* a été perdu et que le texte de Sanudo nous est connu par sa seule traduction en italien. Celle-ci nous est parvenue par un seul manuscrit du 18^e siècle, déposé aujourd'hui à la Bibliothèque Marcienne de Venise. En dehors de l'*Istoria*,

83. G. SORANZO, *La guerra fra Venezia e la Santa Sede per il dominio di Ferrara (1308-1313)*, Città di Castello 1905.

84. A ce sujet voir D. JACOBY, Turcs et Vénitiens en Romanie (1305-1332): Un nouveau témoignage de Marino Sanudo Torsello, *Studi Medievali* (3^{ème} série) 15, 1974, 217-261 (IDEM, *Recherches sur la Méditerranée orientale, XIIe-XVe siècle*, Londres 1974, n^o V).

85. G. ARNALDI-Lidia CAPO, I cronisti di Venezia e della Marca Trevigiana, dans: *Storia della Cultura Veneta*, vol. 2, Vicenza 1976, 286, note 61.

ce même manuscrit comprend aussi la version italienne de la *Chronique de la Morée*.

Qu'aucun manuscrit de la version originale de l'*Istoria* en latin ne nous soit parvenu indique que cette œuvre de Marin Sanudo connut une faible diffusion. En effet, en ceci l'*Istoria* se différencie nettement du *Liber Secretorum Fidelium Crucis*, dont nous possédons environ une vingtaine de manuscrits, la plupart datés du 14^e siècle⁸⁶. Le nombre élevé de copies des *Secreta* et, surtout, leur concentration au 14^e siècle peut sans doute s'expliquer, en grande partie, par l'habitude de Sanudo de fournir lui-même au plus grand nombre possible de ses interlocuteurs européens des copies de son traité sur la Croisade. Notons aussi que même le *Fragmentum*, ce très court texte que Sanudo rédigea en tant que complément de la *Conquête de Constantinople* de Geoffroy de Villehardouin⁸⁷, a été conservé dans deux manuscrits de la seconde moitié du 14^e siècle qui contiennent aussi le récit des événements de la quatrième Croisade par le chroniqueur français⁸⁸.

Pour Marin Sanudo, la diffusion et la mise en avant de son traité sur la Croisade constituait une priorité évidente. Par contre, Sanudo ne semble pas avoir été préoccupé du sort de l'*Istoria*, ce qui ressort clairement du contenu de son testament: l'*Istoria* est absente de ce document officiel, qui marque la fin de la vie de notre auteur et par lequel Marin Sanudo légua au monastère de Saint Jean-et-Paul de Venise tous les exemplaires des *Secreta*, les cartes qu'il possédait et deux livres concernant l'histoire de l'état de Venise, à savoir son propre exemplaire du *Livre de la Conquête* de Geoffroy de Villehardouin, complété, probablement, par le *Fragmentum* et le récit sur les privilèges accordés aux Vénitiens par le pape Alexandre III⁸⁹.

86. La recherche de la tradition manuscrite des *Secreta* est entreprise par une équipe de licenciés de l'Université de Florence cf. Fr. CARDINI, Per un'edizione critica del «Liber Secretorum Fidelium Crucis» di Marin Sanudo Torsello il Vecchio, *Ricerche storiche* 6 1967, 212-219.

87. Le *Fragmentum* fut édité pour la première fois par HOPF, *Chroniques*, 170-174 et réédité par R. L. WOLFF, Hopf's so called *fragmentum* of Marino Sanudo Torsello, dans *The Joshua Starr Memorial Volume*, New York 1953, 149-159 (= IDEM, *Studies in the Latin Empire of Constantinople*, Londres 1976, n^o X).

88. *Fragmentum* (éd. WOLFF), 149-150; GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, éd. E. FARAL, Paris 1938, XXXVII-XXXVIII.

89. MAGNOCAVALLO, *Marin Sanudo*, 151.

L'absence de toute tradition manuscrite de la version originale de l'*Istoria* nous empêche de reconstituer sa diffusion à l'époque où le texte fut rédigé, à savoir la première moitié du 14e, et la réalisation de la copie de sa traduction en italien au 18e siècle. Le seul témoignage sur la circulation de l'*Istoria* pendant ce temps, à part, bien sûr, sa traduction en italien, provient de la *Chronique* d'Andrea Dandolo, texte qui se situe dans la décennie qui suivit la mort de Marin Sanudo et qui coïncide avec le mandat de son auteur à la dignité de Doge de Venise (1343-1354). Dans un passage de sa *Chronique*, Dandolo relate le début de la révolte des seigneurs lombards de Nègrepont contre le prince d'Achaïe de la même façon que cet événement est décrit dans l'*Istoria*; il paraîtrait, ainsi, qu'au moins pour cette partie de son œuvre, Dandolo avait puisé ses informations dans le texte de Sanudo, voire repris le passage correspondant⁹⁰.

Dans l'introduction de son édition de l'*Istoria*, Hopf soutient que la traduction italienne du texte fut établie au 14e siècle. Son argumentation s'appuie sur les modifications et les altérations des noms propres et des toponymes que l'on relève dans le texte et qu'il interprète en fonction des connaissances paléographiques du copiste du manuscrit du 18e siècle. Il conclut que le copiste de notre seul manuscrit était un paléographe médiocre, insuffisamment familiarisé avec les particularités des anciennes graphies qu'il interprétait mal ayant sous les yeux un manuscrit du 14e siècle rédigé en italien⁹¹.

Or la conclusion de Hopf, qui rapproche les erreurs du texte des difficultés que présenterait, pour un paléographe médiocre, le déchiffrement de l'écriture gothique du 14e siècle, ne nous paraît pas convaincante. En effet, les mauvaises lectures du copiste se limitent aux noms propres et aux toponymes, alors que d'autres termes ou mots difficiles sont reproduits correctement. Il semblerait, donc, possible de penser que les modifications et les erreurs trahissent beaucoup plus les faibles connaissances

90. ANDREA DANDOLO, *Chronica per extensum descripta*, éd. E. PASTORELLO dans L. A. MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*², 12/1, 1958, 306. Cf. *Chroniques*, 103₆₋₂₅.

91. HOPF, *Chroniques*, xvii.

géographiques de notre copiste, son ignorance des acteurs et des événements mentionnés dans le récit qu'une formation paléographique insuffisante.

Il nous paraît, donc, plus logique d'inscrire la traduction de l'*Istoria* dans le cadre du mouvement qui, de la prédominance des dialectes locaux dans les textes des écrivains de la Renaissance, passa à celle de la langue italienne. Cette évolution, amorcée dès la seconde moitié du 13^e siècle avec, comme centre de propagation, les villes de la région de Toscane, surtout Florence, atteignit Venise plus tardivement. Ce n'est, en effet, qu'à partir du milieu du 14^e siècle, et plus précisément entre 1343 et 1360, que nous relevons l'utilisation du dialecte vénitien dans un certain nombre de textes historiques. Des Chroniques anciennes rédigées en latin et relatant les destinées de Venise depuis sa fondation, où les événements sont datés sur la base de la succession des doges au gouvernement de la cité, furent réécrites dans le dialecte vénitien, avec diverses modifications et compléments en fonction du point de vue des rédacteurs⁹². A partir du milieu du 15^e, et surtout pendant le 16^e siècle, alors que le dialecte vénitien continuait d'être utilisé dans divers genres, l'italien s'imposa progressivement comme le moyen d'expression des auteurs humanistes vénitiens; c'est en effet en italien que furent traduites les oeuvres littéraires de l'antiquité latine et grecque⁹³.

En ce qui concerne l'*Istoria*, rien n'indique que le texte latin de Marin Sanudo passa par l'étape intermédiaire de réécriture en dialecte vénitien; il serait, donc, traduit directement en italien. Seuls quelques termes dialectaux trahissent l'origine vénitienne du traducteur. Cette remarque d'ordre général au sujet de la forme linguistique du texte italien ne saurait suffire. bien sûr, à dater la traduction de l'*Istoria*; cependant, elle oriente la

92. Cf. Silvana COLLODO, Temi e caratteri della cronachistica veneziana in volgare *Studi Veneziani* 9, 1967 127-151, A. CARILE, Aspetti della cronachistica veneziana nei secoli XIII e XIV, dans: A. PERTUSI (éd.), *L'istoriografia veneziana fino al secolo XVI Aspetti e problemi*, Florence 1970, 83-87.

93. W. T. ELWERT, Pietro Bembo e la vita letteraria del suo tempo, dans *La civiltà veneziana del rinascimento*, Florence 1963, 128-134. Voir aussi Marina ZANCAN, Venezia e il Veneto, dans *Letteratura italiana. Storia e Geografia*, vol. 2/1. *L'età moderna*, Turin 1988, 682-705.

recherche de la date probable de sa rédaction vers la fin du 15e, voire le 16e siècle.

Sur ce point, il faudrait rappeler que le codex de la Marcienne contient, en dehors de la traduction italienne de l'*Istoria*, la version italienne de l'*Istoria della Morea*. A l'instar de l'*Istoria*, il s'agit de l'unique témoin manuscrit de ce texte, paraphrase de la version grecque de la *Chronique de la Morée* établie d'après le texte grec conservé dans un manuscrit du 16e siècle, déposé maintenant dans la bibliothèque de Turin⁹⁴. Il ne semble, donc, pas exclu de penser que le manuscrit de la Marcienne soit la copie d'un codex, établi probablement au 16e siècle, qui contenait deux textes d'origine différente mais apparentés quant à leurs contenus: l'*Istoria di Romania*, traduite du latin en italien, et la paraphrase italienne de la version grecque de la *Chronique de la Morée*. Cette hypothèse rejoint le témoignage de Sansovino, d'après lequel *un erudito del secolo XVI ... accenna chiaramente ad una Istoria della Morea come opera del Sanudo*⁹⁵.

La traduction ou la paraphrase de ces deux textes environ à la même époque et leur transcription dans le même codex en fonction de leur parenté thématique s'adressait sans doute à un public instruit et intéressé par l'histoire du Péloponnèse et des îles de la mer Égée sous occupation latine. En ce qui concerne Venise, cet intérêt peut être mis en rapport avec le démantèlement, au cours du 15e et de la première moitié du 16e siècle, du réseau de comptoirs que Venise avait établi au 13e siècle sur les régions côtières de la Roumanie.

En effet, pendant presque deux siècles, Venise fut confrontée à l'avance ottomane et céda petit à petit toutes ses positions en Roumanie. Lors de la première guerre turco-vénitienne (1463-1479), les forces de Venise ne purent pas s'opposer à l'offensive de la flotte turque en Eubée (1470) et l'île fut

94. D. JACOBY, Quelques considérations sur les versions de la «Chronique de Morée», *Journal des Savants* 1968, 159 (=IDEM, *Société et démographie à Byzance et en Roumanie latine*, Londres 1975, n° VII); cf. A. BON, *La Morée Franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)*, vol. 1, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 213, Paris 1969, 16.

95. Cf. MAGNOCAVALLO, *Marin Sanudo*, 15.

definitivement occupee par les Ottomans⁹⁶ La perte de l'Eubee privait les Venitiens d'une tête de pont importante pour leur commerce en Égee du Nord et eut un grand retentissement dans l'opinion publique venitienne Le recit de ces evenements dans les chroniques de l'epoque et les chansons et complaintes populaires qui circulerent alors⁹⁷ demontrent bien l'impact de la conquête de l'Eubee pour les interêts de Venise Lors de la deuxieme guerre turco-venitienne (1499-1503), les Turcs ont d'abord enleve aux Venitiens Lepante, le comptoir venitien de la Grece centrale le plus proche du Peloponnese⁹⁸. Ensuite, en 1500, les Ottomans conquerent Modon et Coron, les deux comptoirs venitians situes dans le Sud du Peloponnese et qui etaient, depuis 1204, consideres comme «les deux yeux de Venise», car c'était de la que les Venitiens contrôlaient le passage des bateaux venant de l'Europe occidentale et faisant route vers le sud-est de la Mediterranee Pendant le siege de ces deux villes circulait a Venise un poeme en latin⁹⁹ encourageant les assieges, la defaite donna lieu a la redaction de sonnets et de complaintes Enfin, la troisieme guerre turco-venitienne, qui debuta en 1537, prit fin en 1540 avec la signature d'un traite de paix selon lequel les Venitiens s'engageaient a evacuer Nauplie et Monemvasie et a les remettre aux Turcs¹⁰⁰

Avec la perte de ces deux derniers comptoirs, les Venitiens se retiraient definitivement du Peloponnese ou ils ne revinrent qu'environ cent

96 Pour la description et le commentaire de cette entreprise cf S. ROMANIN *Storia documentata di Venezia*, vol 5, Venise 1855, 334-351, CESSI, *Storia della Repubblica di Venezia*, 405-409, Fr. LANE, *Venise une republique maritime*, Paris 1985 324, 474-475

97 G. LUCCHETTA, L'Oriente mediterraneo nella cultura di Venezia tra li quattro e il cinquecento, dans *Storia della cultura veneta Dal primo Quattrocento al concilio di Trento*, 3/ II, Vicenza 1980, 375-432, et specialement 382-385 voir aussi G. ΓΗΙΚΑΣ Διο βενετσιανικα χρονικα για την αλωση της Χαλκιδαας απο τους Τουρκους στα 1470, *'Αρχειον Ευβοικων Μελετων* 6, 1959, 194-255

98 La defence de Lepante par l'amiral de l'armade venitienne Antonio Grimani et la reddition definitive de la ville aux Turcs ottomans est commentee par LANE, *op cit*, 476

99 Le poeme intitule *De latinis timentibus adventum turcarum ob amissionem Methoni* fut insere par Marin Sanudo le Jeune dans ses Journaux cf *I Diarii di Marino Sanuto <MCCCCXCVI-MDXXXIII> dall'autografo marciano ital cl VII codd CDXIX-CDLXXVII*, vol 3, Venise 1880, col 779, voir aussi LUCCHETTA, *op cit*, 388-389

100 Voir a ce sujet ROMANIN, *op cit* vol 6 Milan-Messine 1856, 51-66

cinquante ans plus tard comme maîtres du «regno di Morea», mais seulement pour une courte période de trente ans. Il est possible que le manuscrit de la Marcienne fut établi durant l'époque de la seconde domination vénitienne au Péloponnèse (1685-1715).

Il paraît, ainsi, tout à fait possible de dater la traduction de l'*Istoria* entre les dernières décennies du 15^e et le milieu du 16^e siècle; une étude philologique et linguistique de cette traduction apporterait sans doute des éléments décisifs pour déterminer la date avec une plus grande précision.

